

AVIS DE PROLOGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET AYANT LES EFFETS DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES 34 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

Par arrêté du Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau n° 18SGAAR0042 du 12 septembre 2018 la Communauté Urbaine a prescrit l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLU.I.H) et ayant les effets de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées des 34 communes, se déroulant du mardi 2 octobre 2018 à 9 heures au vendredi 9 novembre à 17 heures ;

Par décision motivée en date du 22 octobre 2018 de Monsieur Charles HOUPIER, Président de la Commission d'enquête, décidant de prolonger cette enquête publique jusqu'au 16 novembre à 17 heures, en raison de l'affluence du public aux permanences initialement prévues et de la nécessité de programmer 6 permanences supplémentaires

Par arrêté n°18SGAAR0043 en date du 24 octobre 2018 Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau a pris acte de la prolongation de l'enquête publique et de l'ajout de 6 permanences supplémentaires, en modifiant l'arrêté de prescription initial de l'enquête publique,

Durée de l'enquête publique – prolongation

L'enquête publique en cours est prolongée **de 7 jours**. En conséquence elle se déroulera pendant 46 jours consécutifs du 2 octobre 2018 à 9 heures au **16 novembre 2018 à 17h** (nouvelle date de clôture de l'enquête)

Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, soit du 2 octobre 2018 à 9h jusqu' **au 16 novembre 2018 à 17h**.

Les modalités prévues pour formuler les observations restent inchangées jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

Permanences d'accueil du public par la commission d'enquête

Six permanences supplémentaires sont organisées :

- Le 9 novembre 2018 de 14 à 17h : Château de la Verrerie – Le Creusot
- Le 12 novembre 2018 de 14h à 17h : Mairie de St Vallier
- Le 14 novembre 2018 de 9 à 12 h : Mairie de Blanzly
- Le 14 novembre 2018 de 9 à 12h : Mairie de Sanvignes
- Le 15 novembre 2018 de 14 à 17h : Mairie de Montchanin
- Le 16 novembre 2018 de 14 à 17h : Château de la Verrerie – Le Creusot

Autres informations

Les autres modalités de déroulement de l'enquête publique initialement prévues demeurent inchangées (se référer à l'avis d'enquête publique initial).

Toutes les informations nécessaires (dossier et avis d'enquête publique, registre dématérialisé) sont disponibles sur le site de la CUCM et accessibles à l'adresse suivante : www.creusot-montceau.org/plui

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET AYANT LES EFFETS DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES 34 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

Vu l'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau n° 18SGAAR0042 du 12 septembre 2018 prescrivant l'enquête publique portant sur le projet de PLUi-H et le zonage d'assainissement des eaux usées des 34 communes.

Article 1 : objet

La présente enquête publique unique, organisée conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre du projet de PLUi-H et du zonage d'assainissement des 34 communes de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.

Article 2 : décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi-H, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine.

Article 3 : Composition de la commission d'enquête publique

Le Tribunal Administratif de Dijon a désigné, par décision du 15 mai 2018, une commission d'enquête. Elle est composée de Monsieur M. HOUPIER Charles, président de la commission d'enquête et Messieurs M. LONGEPierre Guy, M. BIDAULT Alain, M. FICHOT Christian, M. LAMBERT Guy-Marie, membres titulaires.

Article 4 : Durée de l'enquête publique

L'enquête se déroulera pendant 39 jours consécutifs
du 2 octobre 2018 à 9 heures au 9 novembre 2018 à 17 heures.

Article 5 : consultation du dossier

Le siège de l'enquête publique est situé :

à la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, Château de la Verrerie - BP 90069 - 71200 Le Creusot.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé :

- au siège de la communauté urbaine Creusot-Montceau au Château de la Verrerie - BP 90069 - 71200 Le Creusot (siège de l'enquête)
- dans les locaux communautaires des Ateliers du Jour -Quai Chagot - 71 300 Montceau les Mines
- dans les mairies des 34 communes membres.

où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture

Il sera également disponible à l'adresse de la Communauté Urbaine :

www.creusot-montceau.org/plui

Le dossier d'enquête publique en versions papier et numérique est consultable :

- au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Dans les bureaux communautaires des Ateliers du Jour, 54 Quai Jules Chagot 71 300 Montceau les Mines

- Dans les mairies des 34 communes suivantes aux jours et heures d'ouverture (se référer à l'arrêté) : Les Bizots, Blanzay, Le Breuil, Ciry-le-Noble, Le Creusot, Écuisses, Montcenis, Montchanin, : Montceau-les-Mines, Perrecy-les-Forges, Pouilloux, Saint Laurent d'Andenay, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Saint-Sernin-du-Bois, Gévelard, Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Symphorien de Marmagne, Essertenne, Morey, Perreuil, Mary, Mont-Saint-Vincent, Saint-Micaud, Saint-Romain-sous-Gourdon, Torcy.

Le dossier soumis à l'enquête publique est également consultable sur le site www.creusot-montceau.org/plui pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir le dossier d'enquête en adressant une demande écrite au siège de l'enquête.

Article 6 : observations et propositions du public

Le public pourra, pendant la durée de l'enquête, consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papier s ouverts à cet effet (à feuillets non mobiles cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête)

* dans les 12 mairies des communes accueillant les permanences de la commission d'enquête qui sont listées à l'article 7,

* au siège de l'enquête publique,

* ainsi que dans les bureaux communautaires des Ateliers du Jour à Montceau les Mines.

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante du 2 octobre 2018 à 9h au 9 novembre 2018 à 17h: www.creusot-montceau.org/plui

montceau.org/plui par courrier postal réceptionné au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique, avant le 9 novembre 2018 à 17 h.

par courriel à l'adresse suivante enquete-publique-891@registre-dematerialise.fr

avant le 9 novembre 2018 à 17 h.

Toutes ces observations et propositions sont tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante www.creusot-montceau.org/plui avant le 9 novembre 2018 à 17 h.

Elles sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : permanences d'accueil du public par la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

LIEUX DE PERMANENCES	DATES	HORAIRES
Mairie de Blanzay	Samedi 6/10 Mardi 23/10	9h-12h 9h-12h
Mairie d'Essertenne	Mardi 9/10 Vendredi 26/10 Mardi 6/11	14h-17h 14h-17h 9h-12h
Mairie de Gévelard	Mardi 2/10 Samedi 20/10 Vendredi 9/11	9h-12h 9h-12h 14h-17h
Mairie de Gourdon	Jeudi 11/10 Mercredi 17/10 Vendredi 26/10	9h-12h 9h-12h 9h-12h
Communauté Urbaine Creusot Montceau Château de la Verrerie - Le Creusot Salle du 1 ^{er} étage	Mardi 2/10 Samedi 20/10 Vendredi 26/10	9h-12h 9h-12h 14h-17h
Mairie de Marmagne	Mercredi 3/10 Samedi 27/10 Mardi 6/11	9h-12h 9h-12h 14h-17h
Maison de l'Administration Quai Chagot Montceau	Mardi 16/10 Samedi 27/10 Lundi 5/11	9h-12h 9h-12h 14h-17h
Mairie de Montchanin	Vendredi 12/10 Jeudi 18/10 Lundi 29/10	9h-12h 14h-17h 9h-12h
Mairie de Mont-St-Vincent	Mercredi 17/10 Mercredi 31/10	9h-12h 9h-12h
Mairie de Saint-Bérain-sous-Sanvignes	Lundi 15/10 Mardi 30/10	14h-17h 9h-12h
Mairie de Saint-Micaud	Mardi 9/10 Vendredi 19/10	9h-12h 14h-17h
Mairie de Saint-Sernin-du-Bois	Samedi 13/10 Jeudi 25/10 Jeudi 8/11	9h-12h 14h-17h 14h-17h
Mairie de Saint-Vallier	Jeudi 4/10 Jeudi 25/10 Mercredi 7/11	9h-12h 14h-17h 9h-12h
Mairie de Sanvignes	Mercredi 10/10 Mardi 30/10	9h-12h 14h-17h

Article 8 : information sur le projet

Toute demande d'information pourra être faite auprès de :

Pour le PLUi : service urbanisme -03-85-77-51-58.

Pour le zonage assainissement : direction eau et assainissement -03-85-67-49-52.

Article 9 : consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture, au siège de la communauté Urbaine Creusot-Montceau et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne, pendant la même durée, à l'adresse suivante : www.creusot-montceau.org/plui

Article 10 : Evaluation environnementale du PLUi-H et du zonage d'assainissement :

Les projets de PLUi-H et de zonage d'assainissement des eaux usées des 34 communes de la CUCM ont fait l'objet d'évaluations environnementales intégrées au rapport de présentation. Les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées figurent dans le dossier d'enquête.